

Bruxelles, le 09 juin 2021,

A l'attention du Collège des Bourgmestres
et échevins de la commune de Schaerbeek,

Objet : Remarques d'Inter-Environnement concernant l'enquête publique sur le réaménagement de l'Avenue Louis Bertrand (ref. Dossier 2021/363=176/000) :

Inter-Environnement Bruxelles salue les intentions affichées par la commune de sécuriser les traversées piétonnes et d'améliorer les cheminements cyclistes, mais déplore dans les faits des aménagements minimes qui ne changeront pas significativement la vie des usagers des modes actifs. L'objectif principal du projet semble dès lors concerner le remplacement du patrimoine arboré par des essences demandant un entretien moindre et donc une charge financière moindre à la commune.

Un bénéfice peu apparent

IEB déplore que les plans mis à l'enquête publique soient aussi peu clairs, notamment en ce qui concerne la distinction entre la situation existante et la situation projetée. En l'absence de plans correctement légendés, les habitant.e.s sont forcés de se référer à la description textuelle du projet. Celle-ci n'est pas forcément plus éclairante. En effet, si la description de la situation existante reprend bien une présentation métrée des différentes superficies (voirie, trottoirs, terre plein,...), celle-ci n'est pas reprise de la même manière lorsque l'on aborde le projet.

Ainsi sur base de ce qui y est décrit, nous peinons à comprendre en quoi le projet propose une amélioration substantielle en matière de mobilité active : alors que la description de l'existant fait état de trottoirs pavés de 3 mètres environ, la situation projetée parle d'une augmentation de 2,4 à 3 mètres, soit au mieux, un statu quo. Les cheminements piétons au centre de l'avenue, passeraient quant à eux de 3,5 mètres à 3,60 mètres soit une augmentation de 10 cm... Un tel bénéfice cosmétique justifie-t-il l'ampleur et le coût des travaux nécessaires (en ce compris la dépollution des sols ?)

A qu(o)i profite la minéralisation ?

La page 9 de la demande de permis d'urbanisme révèle qu'entre la situation existante et le projet a lieu une minéralisation de plus d'un hectare de superficie au détriment de la berme centrale. Les documents mis à l'enquête ne permettent pas de saisir d'une part où se situent les pertes de pleine terre (est-ce une conséquence de la volonté du projet de mettre en place « *un volume important de mélange terre-pierre* » au pied des arbres?) , ni en quoi cette minéralisation répond aux enjeux d'une ville plus durable. Nous soutenons des aménagements qui donnent la priorité à la pleine terre plutôt qu'à davantage d'imperméabilisation des sols.

En tout état de cause, si le projet vise à améliorer les cheminements cyclistes et piétons, en bonne application du principe STOP, c'est la place accordée aux voitures et en particulier au stationnement qu'il faudrait revoir à la baisse en priorité et non pas celle accordée aux plantations. Alors qu'un hectare de la berme centrale disparaît, c'est moins de 10 % du stationnement disponible qui est supprimé.

La minéralisation doit-elle se faire comprendre comme une volonté d'accorder plus de place à des fins événementielles ? En tout cas, le sort accordé aux parterres plantés n'est pas clair non plus : ils apparaissent sur certains plans et pas d'autres. Dans la description du projet, ils ne sont mentionnés que pour préciser que la commune « *pourra réfléchir à l'intérêt ou non de retrouver des parterres (...)* [en fonction des usages qui seront faits par les habitants de la berme centrale].

IEB demande que le projet aille au contraire dans le sens d'une plus grande continuité verte jusqu'au parc Josaphat qui puisse ainsi contribuer aux quartiers denses des alentours qui manquent d'espaces verts.

Opposition à l'abattage de 108 arbres

IEB soutient la pétition lancée par les habitant.e.s du quartier contre l'abattage des arbres et qui recueille, à l'heure d'écrire ces lignes, plus de 600 signatures. Nous ne comprenons pas la nécessité qu'il y a à abattre des arbres en bonne santé et nous restons dubitatifs quant aux arguments avancés par la commune pour justifier un tel abattage. Actuellement la menace que constitue la maladie du tigre du platane reste conditionnelle et hypothétique, un abattage constitue au contraire une décision définitive. La CRMS même si elle ne s'oppose pas à l'abattage des platanes demande le maintien d'une seule et même essence d'arbre tout le long de l'avenue, ce qui est donc compatible avec la situation actuelle. Nous ne comprenons pas en quoi les essences proposées, dont les couronnes sont bien plus imposantes, seraient de nature à permettre une meilleure vue sur les façades que des platanes dont la croissance est maîtrisée. Il semble que beaucoup d'arguments invoquant la « durabilité » soient mis en avant pour noyer le poisson : l'entretien des platanes demande un entretien annuel qui est une charge financière pour la commune.

Conclusion

Inter-Environnement Bruxelles demande de revoir le projet pour concilier respect du patrimoine et respect des éléments naturels, de renoncer à l'abattage des 108 platanes, de ne pas minéraliser davantage l'avenue, mais au contraire de donner la priorité aux espaces verts en rognant sur l'espace dévolu à la voiture au besoin et en priorité, de veiller à ce que les cheminements piétons au centre de l'avenue soient les moins possible entravés par la circulation de transit et de ne pas se lancer dans de chantiers importants et coûteux pour des aménagements qui maintiennent un statu quo entre la place accordée à l'automobile et celle accordée aux modes actifs .

Meilleures salutations, pour IEB,

Thyl Van Gyzegem, Chargé de mission.